

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°10-2021 en date du 8 avril 2021

Portant sur enquête complémentaire du 8 mars au 24 mars 2021- demandes de permis de construire pour l'implantation de six éoliennes et deux postes de livraison sur les communes de
Viplaix et Courçais

L'An deux mil vingt, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MAUR régulièrement convoqué, s'est réunie en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick COURZADET, maire.

Date de la convocation : 01/04/2021

Présents : Patrick COURZADET, Nathalie OMER, Nicole DEMERON, Chantal BLIN, Aimé ALLAIN, Nicolas BARRET, Sébastien DURAND

Absents excusés : Jacky BONNEAU

Absents : Eric AGEORGES, Laurent COURCELLE

Pouvoirs : Jean-Claude AUBAILLY représenté par Patrick COURZADET

Secrétaire de séance : Nathalie OMER

ENQUETE COMPLEMENTAIRE DU 8 MARS AU 24 MARS 2021- DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'IMPLANTATION DE SIX EOLIENNES ET DEUX POSTES DE LIVRAISON SUR LES COMMUNES DE VIPLAIX ET COURÇAIS

Conformément au code de l'environnement, la commune de St Maur est concernée par le projet car elle se situe dans le périmètre de 14 km autour du projet.
Ainsi le conseil municipal est appelé à exprimer un avis sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 2 voix POUR, 2 voix CONTRE, 4 abstentions,
Ne peut émettre un avis

A Saint-Maur, le 13 avril 2021

Le Maire, Patrick COURZADET

Diffusion :
Préfecture de l'Allier
Préfecture du Cher
Mairie de Saint Maur pour attribution

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

